



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8289^e séance

Mardi 19 juin 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique	M. Miller
Éthiopie	M. Alemu
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M ^{me} Schoulguin Nyoni

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je consacrerai mon exposé de ce jour sur la situation au Moyen-Orient à la présentation du sixième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Étant donné que les membres du Conseil ont déjà reçu le rapport, je mettrai l'accent sur certains événements qui se produisent sur le terrain et sur les efforts que l'ONU déploie pour y répondre. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le fait que tous ces événements ont lieu dans le contexte plus large de l'occupation militaire continue du territoire palestinien, des incertitudes qui planent sur le processus de paix et la solution des deux États, ainsi que de l'instabilité et de la poursuite des troubles dans la région.

Comme il est précisé dans le rapport, aucune mesure n'a été prise au cours de la période considérée pour mettre un terme à toutes les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, comme exigé par la résolution. La construction de quelque 3500 unités d'habitation dans la zone C en Cisjordanie occupée a été proposée, approuvée ou fait l'objet d'appels d'offres. Un tiers de ces unités se trouvent dans des colonies implantées loin à l'intérieur de la Cisjordanie. Les plans de construction de 2300 logements sont à un stade avancé du processus d'approbation; les plans de construction de 300 logements ont atteint le stade final du processus d'approbation; et des appels d'offres ont été lancés pour la construction de quelque 900 unités. Comme lors de la période considérée précédente, il n'y a eu ni lancement de travaux, ni approbation ni appels d'offres à Jérusalem-Est occupée.

Les données publiées aujourd'hui par le Bureau central de statistique d'Israël concernant la construction d'unités d'habitation dans les colonies implantées dans la zone C en Cisjordanie montrent que durant le premier trimestre de 2018, les travaux ont commencé pour la construction de 250 logements, soit le chiffre trimestriel le plus bas jamais enregistré en six ans. Ce chiffre est bien plus bas que le chiffre mensuel moyen, qui se situait à 410 logements en 2017 et à 766 logements en 2016.

Au cours de la période considérée, il y a eu aussi une augmentation générale des démolitions dans la zone C par rapport à la période précédente, bien qu'au rythme relativement faible qui a caractérisé l'année dernière. Les autorités ont démoli ou exproprié au moins 84 structures appartenant à des Palestiniens, entraînant le déplacement de quelque 67 personnes et affectant potentiellement les moyens de subsistance de 4500 autres. Je réitère que toute activité de peuplement est illégale au regard du droit international et continue de saper les perspectives pratiques de création d'un État palestinien viable et d'éroder les aspirations à la paix. Je réitère aussi l'appel du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et le développement dans le Territoire palestinien occupé à surseoir à la décision de démolir Abou el-Hélou où vit la communauté Khan el-Ahmar. Non seulement cette communauté court le risque imminent d'être démolie et déplacée, mais ces plans créent aussi un précédent grave pouvant affecter d'autres communautés de bédouins et d'éleveurs dans la zone C.

La période considérée a été marquée par de hauts niveaux de violence, notamment des attaques à la roquette depuis Gaza, comme j'en ai fait clairement état dans mes récents exposés au Conseil le 26 avril (voir S/PV.8244), puis les 15 (voir S/PV.8256), 23 (voir S/PV.8265) et 30 mai (voir S/PV.8272). Depuis le 30 mars, lors d'une série de manifestations à Gaza, 135 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien ont reconnu que plusieurs de leurs membres comptaient parmi les tués. Deux soldats israéliens ont aussi été blessés au cours des manifestations, et cinq autres personnes ont été légèrement blessées par des tirs de roquettes et d'obus de mortiers tirés depuis Gaza. Sous couvert de manifestations, le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres militants se sont engagés dans des actes de violence et de provocation. Des centaines de manifestants se sont rapprochés de la barrière et tenté de la franchir, ont brûlé des pneus, tiré des roquettes et lancé des cocktails Molotov contre les forces

israéliennes, ainsi que des cerfs-volants incendiaires, et posé des engins explosifs le long de la barrière. Des manifestants palestiniens ont aussi endommagé et pillé le matériel et les installations se trouvant à l'intérieur de la bande de Gaza, au niveau du point de passage de Kerem Shalom.

Nous en avons largement informé le Conseil et avons souligné les responsabilités respectives des parties impliquées dans le dernier cycle de violence. Je voudrais une fois de plus réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général demandant à tous de condamner sans équivoque et dans les termes les plus fermes possibles toutes les actions qui nous ont amenés à cette dangereuse situation et qui ont causé la perte d'un aussi grand nombre de vie à Gaza. Israël a le devoir de protéger ses citoyens, mais il doit aussi exercer le maximum de retenue lorsqu'il utilise des armes à feu et ne doit employer la force létale qu'en dernier ressort et face à une menace imminente de mort ou de blessure grave. Les actions du Hamas, du Jihad islamique palestinien et d'autres groupes à Gaza non seulement mettent en danger la vie d'Israéliens et de Palestiniens, mais entravent aussi les initiatives visant à garantir un avenir viable aux Gazaouis. Ils doivent empêcher les tirs de roquettes et les tentatives de franchissement de la barrière.

L'absence persistante de mesures décisives en vue du retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza, malgré tous les efforts de l'Égypte pour relancer le processus, compromet les aspirations des Palestiniens à un État, contribue à l'aggravation de la crise humanitaire et pose un risque d'escalade. En outre, la recommandation faite par le Conseil national palestinien de mettre en veilleuse des éléments clefs des accords d'Oslo, si elle est mise en œuvre, ajouterait à la tendance négative, rendant ainsi encore plus difficile tout retour à des négociations constructives. La semaine dernière, des milliers de Palestiniens ont manifesté à Ramallah en signe de solidarité avec Gaza et ses habitants, tout en exigeant la levée des mesures imposées par l'Autorité palestinienne à Gaza et la fin des divisions politiques et des bouclages démoralisants. Les Palestiniens ont le droit de s'exprimer librement, et le Gouvernement palestinien a la responsabilité de garantir l'exercice de ce droit, conformément à la loi fondamentale et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la Palestine a adhéré en avril 2014. Malheureusement, le 13 juin, les forces de sécurité palestiniennes ont empêché les médias de couvrir les manifestations et ont eu recours à des tirs de gaz lacrymogène et de grenades

incapacitantes pour disperser les manifestants, blessant et arrêtant des dizaines d'entre eux.

Au cours de la même période, il y a eu aussi plusieurs poursuites notables lancées par les autorités israéliennes contre des Palestiniens et des Israéliens membres présumés de cellules terroristes. Le 29 mars, un tribunal israélien a condamné un ressortissant israélien pour son appartenance à une organisation terroriste et sa participation à une attaque de représailles contre des Palestiniens. Le 1^{er} mai, trois Palestiniens ont été condamnés pour avoir planifié des attaques à l'arme à feu en Cisjordanie, sous la direction et le parrainage du Hamas. Le 27 mai, des inculpations ont été lancées contre des Palestiniens soupçonnés d'appartenir à des cellules planifiant des attaques contre des cibles hautement stratégiques et, le 17 juin, des membres présumés d'une autre cellule, prétendument dirigée par le Hamas, ont été accusés de préparer de vastes attaques à la bombe et des attentats-suicides dans des villes israéliennes.

Les provocations, les discours d'incitation à la haine et la rhétorique incendiaire se sont poursuivis au cours de la période considérée. Le 30 avril, dans son discours d'ouverture au Conseil national palestinien, le Président Abbas a fait une série de déclarations antisémites, qui ont été largement condamnées par la communauté internationale. Au plus fort des manifestations à Gaza, un haut responsable du Hamas a appelé les manifestants à « détruire la barrière et à arracher le cœur des Israéliens », ce qui a été l'un des nombreux appels de la part de dirigeants du Hamas incitant les manifestants à la violence, notamment sur les médias sociaux. Dans l'intervalle, les responsables du Fatah ont continué d'exalter dans les médias sociaux les auteurs d'attaques terroristes menées par le passé. Les responsables israéliens ont aussi fait des déclarations hostiles, appelant notamment à l'annexion des colonies de peuplement, tout en niant que les territoires palestiniens étaient occupés et rejetant ouvertement le droit des Palestiniens à un État.

Je continue d'œuvrer avec toutes les parties pour promouvoir les propositions précédemment avancées au Conseil qui envisagent d'accorder la priorité aux projets approuvés pour Gaza ces dernières années par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, de renforcer la capacité de gestion des projets sur le terrain, et d'intensifier ma coordination avec les autorités israéliennes, palestiniennes et égyptiennes. Je voudrais réitérer mes remerciements à tous mes homologues pour la bonne

volonté et la coopération dont ils ont fait preuve jusqu'à présent. Gaza reste une partie intégrante du futur État palestinien. Je salue la décision de l'Égypte d'ouvrir le point de passage frontalier de Rafah, qui a permis à près de 14 000 Palestiniens d'entrer en Égypte, et à plus de 3 300 autres de retourner à Gaza, et j'espère que les conditions de sécurité au Sinaï permettront que le point de passage rester ouvert. Je saisis aussi cette occasion pour demander encore une fois au Hamas de fournir des informations détaillées sur les ressortissants israéliens qui sont détenus à Gaza, comme l'exige le droit international humanitaire.

Confronté à un déficit sans précédent de plus de 250 millions de dollars, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est à quelques semaines d'opérer des coupes douloureuses dans l'aide d'urgence qu'il fournit à Gaza et ailleurs dans la région. À Gaza même, cela signifie qu'il devra reporter le versement des salaires à certains de ses membres en juillet et commencer à suspendre ses principales opérations en août. L'UNRWA et ses partenaires mettent tout en œuvre pour que les opérations essentielles se poursuivent. À cette fin, une conférence d'annonces de contributions aura lieu à New York le 25 juin.

Enfin, je reste vivement préoccupé par l'état de nos efforts collectifs visant à promouvoir la paix, et je réaffirme l'attachement des Nations Unies au Quatuor pour le Moyen-Orient, qui reste le forum prééminent pour discuter des perspectives de règlement du conflit israélo-palestinien. Étant donné la nature interconnectée

des conflits dans la région et le caractère emblématique du conflit israélo-palestinien, qui peut alimenter les discours extrémistes, il demeure crucial de créer les conditions qui permettent aux parties de reprendre des négociations constructives.

Le Secrétaire général s'est toujours prononcé publiquement contre les mesures unilatérales, qui mettent en péril les chances de paix. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a aussi souligné qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. La nécessité d'inverser, ou pour le moins de contenir, l'effet des tendances négatives, en particulier les activités illégales de peuplement, la violence et l'incitation à la haine, est essentielle non seulement pour maintenir l'espoir d'un retour logique à la table des négociations, mais aussi pour prévenir l'escalade des tensions dans toute la région. J'engage instamment les partenaires régionaux et internationaux clés à se réengager et à faire preuve de constance tandis qu'ils cherchent à mettre fin à l'occupation et à concrétiser la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux accords conclus précédemment.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 20.